

Sous Statut Apprenti ou Scolaire par alternance

Métiers visés

Le/la titulaire d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) « Métiers de l'agriculture, spécialité : Horticulture » peut exercer ses fonctions en tant qu'ouvrier(e) afin d'assurer des activités liées à la conduite d'une ou plusieurs productions végétales, sous différentes appellations :

- Ouvrière / ouvrier serriste
- Ouvrière / ouvrier agricole en maraîchage, horticulture, pépinière, champignonnière
- Ouvrière / ouvrier en arboriculture

Diplôme visé et niveau

Qualification de niveau V.

Conditions d'admission

*Issu d'une classe de 3^{ème} générale, technologique ou SEGPA ou d'un autre CAP.
Après un entretien individuel avec l'élève, sa famille ou son représentant.*

Formation de 2 ans

Alternance de périodes de stage ou de salariat dans une entreprise de paysage, et de périodes d'école à la Maison Familiale



Programme de formation

Le **contenu** de la formation est apporté tant en entreprise qu'à la Maison Familiale Rurale.

Capacités Générales

- **CG1-** Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- **CG2-** Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- **CG3 -** Interagir avec son environnement social

Capacités professionnelles

- **CP4.** Réaliser des travaux sur les végétaux
- **CP5.** Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement
- **CP6.** Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments

(Module d'Initiative Professionnelle (MIP) : *Valorisation des produits horticoles*)

Mais aussi, des **temps forts** :

- **Formation CACES** (Certification d'Aptitude à La Conduite en Sécurité)

- **Formation PSC1** (Prévention et Secours Civiques de Niveau 1)

- **Conduite d'un chantier école** : afin de mutualiser les expériences de chacun et mettre en pratique les acquis professionnels

Organisation et durée de la formation

Scolaire (stagiaire) par alternance (14 semaines en formation et 25 semaines en stage dans l'entreprise par an)

Contrat de professionnalisation (14 semaines en formation et 33 semaines en entreprise par an)

MFR-CFA CHALONNES/ LOIRE

www.mfr-chalonnnes.org

10 Avenue du 8 Mai 1945,
49290 CHALONNES SUR LOIRE
Tél : 02 41 78 02 07
mfr.chalonnnes-loire@mfr.asso.fr

